



CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES PROJETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRANVILLE TERRE ET MER POUR UN MONTANT DE 1 225 049 € + 223 992 € DE BONIFICATION

Premier partenaire historique des collectivités locales, le Département de la Manche, dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028, impulse une nouvelle dynamique pour accompagner les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la réalisation de leurs projets. Grâce au Contrat de Territoire Manche, les huit EPCI du département peuvent, sur une période de cinq ans, solliciter directement une aide financière pour leurs projets structurants issus d'un travail de définition d'un projet de territoire. Ainsi, le Département accompagne les EPCI dans une démarche de transformation durable de leur territoire, en lien avec les transitions écologique et inclusive et crée un partenariat direct, construit autour des enjeux spécifiques des territoires et dynamiser l'attractivité de ces territoires. C'est dans ce cadre qu'un contrat de territoire Manche est signé entre le Département et la communauté de communes Granville Terre et Mer ce mardi 27 mai 2025.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE EN CHIFFRES :

- **8 EPCI accompagnées dans la Manche**
- **Un contrat d'une durée de 5 ans**
- **Une enveloppe comprise entre comprise entre 1 225 049 € et 5 573 105 €**
- **Une bonification de 20% du montant de la subvention si le projet revêt une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.**

THÉMATIQUES ÉLIGIBLES AU CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE :

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (piétons-vélos)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...



LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE DE GRANVILLE TERRE ET MER :

La communauté de communes de Granville Terre et Mer a candidaté en 2023 pour mettre en place un Contrat de Territoire Manche avec le Département de la Manche. Au regard du dossier présenté au groupe de travail « politique territoriale » le 8 novembre 2024, l'EPCI a travaillé sur un programme d'actions. Le contrat a fait l'objet d'une validation en conseil communautaire lors de la séance du 6 février 2025 et en séance plénière du conseil départemental le 7 mars 2025.

○ PROJET N°1 : Aménagement d'une aire de grand passage des gens du voyage

Granville, Terre et mer à l'instar des autres intercommunalités manchoises était tenu de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en lien avec le descriptif des conditions d'accueil du décret du 5 mars 2019. Après plusieurs études et une phase de concertation démarrée avec les communes dès 2017, la communauté de communes est arrivée à un consensus sur la désignation d'un terrain validé en conseil communautaire du 17 mars 2022.

Le projet consistait à accueillir dans des conditions les plus adaptées possibles les gens du voyage lors des grands rassemblements entre le 15 juin et le 31 août pour des courtes durées (8 à 15 jours), sur le secteur du sud Manche. Le terrain d'une surface de 4 hectares peut accueillir entre 50 (minimum) et 200 (maximum) caravanes. L'aire de grand passage est implantée sur un terrain à cheval sur Bréhal et Chanteloup, au bord de la rocade, terrain facilement accessible via le réseau routier. Après acquisition en 2022 par Granville Terre et Mer, le terrain a été viabilisé, terrassé, enherbé et des chemins d'accès ont été aménagés. Un règlement intérieur a été établi et la gestion (technique et administrative) a été confiée à Soliha. Les aménagements sont conformes aux préconisations du décret du 5 mars 2019 : arrivée d'eau et d'électricité, 2 sanitaires amovibles, en plus de ceux des caravanes. En plus de l'accueil des caravanes, un terrain fait office de zone tampon par rapport aux nuisances occasionnées par la 2*2 voies toute proche afin de conférer un caractère plus paysager au lieu.

La fin des travaux est intervenue en mai 2024.

Montant du projet : 285 505 € HT

Montant de l'aide du Département : 99 927 € (35 % des dépenses éligibles) auquel s'ajoute une bonification de 19 985 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive.

○ PROJET N°2 : Aménagement de l'aire multimodale du Taillais

En 2016, Granville Terre et Mer avait amorcé les réflexions sur les mobilités avec un projet global de déplacement à l'échelle intercommunale. Celui-ci rassemblait un ensemble de propositions (pour partie mises en œuvre) visant à favoriser les mobilités actives, les transports en commun, un aménagement incitatif de l'espace public ainsi que l'intermodalité. Une des actions préconisées, en plus de la création de « nœuds multimodaux » était la création d'un parking relais en entrée de ville, deux sites avaient été identifiés (hôpital et zone du Taillais).

Cette nécessité a été confirmée par le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) adopté le 10 octobre 2024, avec le panel d'offre de services développé par Granville Terre et Mer, structuré au niveau du territoire autour de 4 pôles d'intermodalité dont l'aire multimodale du Taillais.

Situé en entrée de ville, au niveau de la rocade permettant d'aller vers Avranches, Villedieu et Bréhal/Coutances, l'espace utilisé est implanté sous une ligne à haute tension, difficilement exploitable pour une autre activité.

Par ailleurs, l'aménagement de la gare située dans le centre-ville de Granville en Pôle d'Echanges Multimodal (Granville est lauréat de l'Appel à projets Transport en commun en site propre PEM, études

SHEMA en cours), nécessite de réfléchir au stationnement dans le centre-ville et aux abords de la gare en changeant d'échelle.

- ➔ L'articulation avec un parking relais d'entrée de ville, assurée par les bus interurbains (gratuits) serait la garantie d'un aménagement responsable permettant de promouvoir l'intermodalité et désengorger le centre-ville.

En plus du terminus de bus du réseau intercommunal, cette aire multimodale comprendra un espace de parking relais/covoiturage d'entrée de ville de 6 000 m² d'une capacité de 180 stationnements et des stationnement vélos "très" paysagers.

Montant du projet : 1 053 000 € HT

Montant de l'aide du Département : 149 805 € (15% des dépenses éligibles plafonnés au reliquat de l'enveloppe globale) auquel s'ajoute une bonification de 29 961 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive.

○ **PROJET N°3 : Accompagnement à l'élaboration d'un plan culturel de territoire**

Le territoire de Granville Terre et Mer héberge une pluralité d'acteurs représentant la quasi-totalité des volets du champ culturel, que ce soit en termes de propositions culturelles ou de maillage d'équipements. Ce paysage culturel est en pleine évolution et en cours de (re)structuration.

Pour répondre à ces enjeux, Granville, terre et mer souhaite enclencher un processus de projet culturel de territoire, en conduisant une étude permettant de faire un état des lieux aussi exhaustif que possible de l'offre mais surtout des dynamiques à l'œuvre sur le territoire en matière de structuration culturelle, d'analyser la réponse apportée aujourd'hui aux besoins des habitants et de dresser des perspectives d'évolution en termes d'offre de services.

L'enjeu de ce projet est d'associer la population dans une démarche participative et inclusive afin de faciliter l'accès à l'offre et à la pratique culturelle et artistique pour toutes les personnes, et surtout celles qui en sont les plus éloignées.

Pour l'accompagner dans sa démarche, la collectivité a sollicité le Laboratoire d'Usages Culture(s) Art Société (LUCAS) s'appuyant sur la démarche départementale des droits culturels.

Montant du projet : 43 637 € HT

Montant de l'aide du Département : 8 410 € (50 % du coût de l'étude - montant plafonné dans le cadre de la règle de l'autofinancement)

○ **PROJET N°4 : Rénovation de logements pour les étudiants en santé**

Le territoire est confronté à une forte problématique de démographie médicale et des besoins territoriaux d'autant plus prégnants que le quart de la population est en ALD (Affection de Longue Durée) (en partie du fait du fort vieillissement de la population, 41,7% de plus de 60 ans) qui rend encore plus nécessaire le maintien de services de santé de proximité.

Le Contrat Local de Santé identifie comme l'un des principaux freins à l'attractivité face à la courbe de la démographie médicale et la nécessaire attractivité à développer à destination de nouveaux professionnels de santé, l'accès au logement pour les étudiants en santé, notamment en période estivale, pour les internes en médecine accueillis à deux moments sur le territoire (mai et novembre) pour quelques mois. Le besoin est aussi apparu dans un questionnaire de territoire adressé aux internes.

Ainsi, en 2024, Granville Terre et Mer a acquis une maison d'habitation en vue d'y aménager des logements destinés aux internes de l'Hôpital de Granville. Le bien immobilier est situé dans le quartier Saint-Nicolas (en périmètre ORT), à proximité des commodités (quartier Saint-Nicolas) et du centre

hospitalier. La maison d'habitation comporte une superficie de 141 m². Six chambres avec salle d'eau individuelle seront aménagées sur les deux niveaux supérieurs. Les loyers demandés seront entre 200 et 250€ par chambre.

La gestion sera confiée à un opérateur extérieur. Le DPE projeté au regard des travaux envisagés indique un gain de performance énergétique de 4 étiquettes (de F à B).

Montant du projet : 673 470 € HT dont 516 376 € de dépenses éligibles après déduction des 20% pour projet générant des recettes de loyers

Montant de l'aide du Département : 77 456 € (15 % des dépenses éligibles) auquel s'ajoute une bonification de 15 491 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive.

○ **PROJET N°5 : Rénovation thermique et extension du site nautique de Bréhal**



Granville Terre et Mer aspire dans son projet de territoire à devenir un territoire nautique exemplaire, ambition partagée avec le département de la Manche et la région Normandie dans le cadre des contrats de territoire et de leurs politiques nautiques. Granville Terre et Mer se positionne comme animateur sur le territoire via un modèle de gouvernance territoriale adapté et innovant : une société publique locale –

SPL dont la création est effective depuis le 1^{er} janvier 2024.

La base nautique de Bréhal, au nord du territoire présente la particularité d'être contigüe à un centre de formation (un des 33 centres nationaux) de la SNSM. Elles occupent un même bâtiment dont une partie est ancienne (1993, occupée historiquement par la SNSM) et pour lequel une rénovation thermique est nécessaire et la seconde est plus récente (extension créée pour héberger l'Ecole de Voile de Bréhal, en 2009) mais l'espace ne suffit pas à l'école de voile.

Le projet consiste en un décroissement des espaces et recomposition des usages avec des travaux de deux ordres principalement : une réhabilitation thermique, et une extension (70m²) avec un espace de stockage supplémentaire (70m²).

La fin des travaux est prévue en juin 2025.

Montant du projet : 901 244 € HT

Montant de l'aide du Département : 180 249 € (20% des dépenses éligibles) auquel s'ajoute une bonification de 36 050 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive.

○ **PROJET N°6 : Rénovation thermique des gymnases Jean Galfione de Granville et de la Sienne à Cérences**



Les gymnases de la Sienne à Cérences et Galfione à Granville figurent parmi les bâtiments prioritaires à rénover avec des améliorations significatives au niveau énergétique et d'émission de gaz à effet de

serre. En plus de la préoccupation écologique, l'opération permettra d'améliorer la qualité d'accueil des usagers.

Le projet consiste essentiellement à remplacer le système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, actuellement alimenté en gaz, par la mise en place de pompes à chaleur alimentées par des sondes géothermiques, moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement.

Au niveau du gymnase de Cérences, l'opération comprend également du relamping.

La réflexion a également porté sur l'enveloppe thermique dans une perspective de sobriété : les menuiseries et double-vitrages de Cérences et une partie de celles de Galfione sont déjà en très bon état. Les changer aurait apporté un gain très peu significatif et même négatif en comparaison de l'empreinte carbone occasionnée par de tels travaux.

Cette démarche a néanmoins mis en avant la nécessité d'améliorer une partie de l'enveloppe thermique de Galfione pour diminuer les déperditions de chaleur. Les menuiseries extérieures simple vitrage seront donc remplacées par des menuiseries double vitrage et les combles seront isolés.

Les travaux du gymnase de Cérences ont pris fin en février 2025

La fin de travaux du gymnase de Galfione est prévue pour septembre 2026

Montant du projet : 966 773 €

Montant de l'aide du Département : 96 677 € (10 % des dépenses éligibles)

PROJET N°7 : Rénovation et extension gymnase de La Haye Pesnel



L'intercommunalité aspire à réduire l'empreinte énergétique et environnementale en intervenant sur ses gymnases. Celui de La Haye Pesnel est confronté à des problématiques d'utilisation et de structures très particulières dans un milieu très rural. En période scolaire le taux de fréquentation est de 70% ce qui rend les aménagements encore plus nécessaires afin de garantir la pratique sportive sur les lieux. Le gymnase présente des salles insuffisantes, conduisant à un report des pratiques sportives sur d'autres équipements communaux. Il

présente également des difficultés d'accessibilité au niveau des vestiaires (non chauffés) et du dojo à l'étage qui ne permet pas l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Pour répondre à ces enjeux, La Haye Pesnel souhaite réaliser la construction d'une extension verticale de 415 m² environ qui comprendra : un espace de convivialité au rez-de-chaussée, une modernisation de l'ancien dojo à l'étage pour le rendre accessible, ainsi qu'un nouvel espace répondant au besoin des utilisateurs. Une redistribution et une récréation des vestiaires est également prévue garantissant des conditions d'accueil plus confortables. A cela s'ajoute l'entière rénovation de la grande salle comprenant un renforcement structurel, une nouvelle isolation, potentiellement l'installation de panneaux photovoltaïques et l'ajout d'un espace de stockage d'environ 150 m².

La fin des travaux est prévue pour septembre 2026

Montant du projet : 3 189 186 €

Montant de l'aide du Département : 612 525 € (20% des dépenses éligibles- plafonné à 50% du montant de l'enveloppe du contrat) auquel s'ajoute une bonification de 122 505 € au regard des engagement pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive

MONTANT TOTAL D'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LES 7 PROJETS :

1 225 049 € + 223 992 € de bonification